

INFOS BEEEX VA PM Handball Saison 2020 - 2021

COTISATIONS

Catégories	Années d'âge	Cotisations
Ecole Handball (-7 et -9 ans)	2012 et après	80,00 €
Moins de 11 ans	2010-11	100,00 €
Moins de 13 ans	2008-09	130,00 €
Moins de 15 ans	2006-07	130,00 €
Moins de 18 ans	2003-04-05	140,00 €
Joueur Senior	à partir de 2002	180,00 €
Joueur senior Arbitre/dirigeant	à partir de 2002	60,00 €
Dirigeant club	à partir de 2002	30,00 €

Réduction de 10 € par cotisation, à partir du 2° membre de la même famille.

Possibilité de paiement en 2 ou 3 chèques / chèques-vacances / tickets-loisirs / chèque-sport ...

La cotisation devra être réglée entièrement au 31/12/2020.

LICENCES (par voie électronique)

⇒ **Pour un renouvellement :**

Vous avez reçu un mail vous invitant à renouveler votre licence.

- Cliquez sur le bouton « Compléter le formulaire ».
- Complétez les informations vous concernant (renseignements, dont Taille et Latéralité)
- Téléchargez et complétez les documents suivants :
 - ✓ Photo d'identité récente
 - ✓ Autorisation parentale pour licencié mineur
 - ✓ Certificat médical si celui-ci date de plus de 3 ans au 01/06/2020Sinon Attestation de Santé à remplir et à signer.
- Scanner ces documents et joignez-les à votre demande de licence
- Cliquez sur le bouton « Enregistrer », puis ensuite sur le bouton « Finaliser »

Cas n°2 ⇒ si vous êtes un nouvel inscrit

Prendre contact avec la secrétaire du club Martine Cot 07 88 39 17 76

NOTES AUX PARENTS et AUX LICENCIÉS

- Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence d'un responsable du club avant de laisser leur(s) enfant(s) à l'entraînement / au match à domicile ; et de respecter les horaires de fin d'entraînement / de compétition pour venir rechercher leur(s) enfant(s).
- Déplacements pour compétitions :
 - Pour tout déplacement, le club fournira un justificatif, par année civile, pour une réduction d'impôts (« dons aux œuvres »).
 - Les frais de péage seront remboursés sur présentation de justificatif.
 - Possibilité de remboursement pour un déplacement >200 kms A/R (à 0,15€ / km) à la demande du licencié, du parent.
- Toute dégradation d'installation et/ou de matériels, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement.
- Le licencié doit avoir un comportement irréprochable, dans toutes les occasions (entraînements, compétitions, sorties, réunions...). Il doit se montrer tolérant, convivial, et dans les matchs respecter les adversaires, arbitres et le public. Tout manquement grave sera sanctionné.
- Toute sanction financière appliquée au club en raison d'un manquement de comportement caractérisé de l'un de ses licenciés verra le fautif dans l'obligation de prendre à sa charge le règlement de cette sanction. Un refus du fautif pourra entraîner son exclusion du club.